

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-54**

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-cinq et le 01 décembre 2025 à 16 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 13 novembre 2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Mme MAURICE Fabienne, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie, M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane

Etaient absents : M. AUXIETRE Mathieu, M. PEDRONO Yann.

M. ARTIGUE Pierre a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget communal : intégration compte 203/Frais d'études

Délibération modificative de la délibération 2025-54 du 08 décembre 2025 à la suite d'une erreur matérielle

Vu la délibération 2025-14 de vote du budget primitif 2025 du 7 avril 2025.

Madame le Maire **EXPLIQUE** : en comptabilité M57, lorsque des études sont réalisées en vue de travaux elles sont imputées au compte 203/Frais d'études. Par la suite, si ces études sont suivies de travaux il convient de les intégrer au chapitre 21/Immobilisations corporelles ou 23/Immobilisations en cours.

En 2024, des frais d'études ont été engagés afin de faire paraître l'annonce légale du marché de maîtrise d'œuvre des travaux du groupe scolaire, pour un montant de 1 973,90 €. Cette étude ayant été suivie de travaux il convient d'intégrer la dépense au compte 231/Immobilisations en cours, via une opération d'ordre.

Lors du vote du budget primitif 2025 le compte 231 du chapitre 041/Opérations patrimoniales n'avait pas été doté, une décision modificative est donc nécessaire :

Chapitre 041-Opérations patrimoniales			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
DEPENSES			
Compte 231- Immobilisations en cours (I)	0,00 €	+ 1 973,90 €	1 973,90 €
RECETTES			
Compte 203- Frais d'études (I)	0,00 €	+ 1 973,90 €	1 973,90 €

Membres en exercice	12
Membres présents	10
Suffrages exprimés	11
Pour	11 dont 01 procuration
Contre	00
Abstention	00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Sophie LAY

